

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 20 mars 2024

DEL20240320_022

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 07 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17, puis **19** à partir de **19h20** et la **délibération DEL20240214_020** ; **20** à compter de **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), et **21** à **20h**, et la **délibération DEL20240214_026**) ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (arrivé à **20h** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD (arrivée à **19h20**, à partir de la délibération **DEL20240214_020**), Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Isabelle SAGE (arrivée à **19h20** et à partir de la délibération **DEL20240214_020**) ;

SCIENRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Billy MARQUET, Nadine PÉRINET, Lucas PUGIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD.

DEL20240320_022 - Bilan des acquisitions et cessions foncières immobilières réalisées en 2023

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources

VU l'article L5211-37 du CGCT disposant que... "le bilan des acquisitions et cessions opérées par les EPCI est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné" ;

VU la délibération DEL20240320_0XX du Conseil communautaire de la CCA&S portant approbation du CA 2023 du budget principal présenté au cours de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L5211-37 du CGCT, le Conseil communautaire doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions sur le Territoire de la Communauté de communes, lequel est annexé au compte administratif de l'année considérée ;

Madame la Vice-présidente restitue aux membres du Conseil, qu'au titre de l'année 2023, aucune acquisition foncière, ni cession, n'ont été réalisées en 2023 :

Commune	Surface totale	Compétence	Budget	Nature de l'opération	Délibération	Origine de propriété / vendeur	Références cadastrales	Nature du bien	Date de l'acte	Prix
/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan présenté des opérations immobilières pour l'année 2023 tel que présenté ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de joindre ce bilan en annexe au compte administratif 2023 du budget principal.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 28/03/2024
Publié, le 28/03/2024